



Déclaration de la FNEC FP-FO 47 au CSA-SD du 5 septembre 2024

Monsieur le DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Dans quelles conditions va se dérouler cette nouvelle année scolaire pour les enseignants et les élèves des écoles du Lot-et-Garonne ?

Madame Belloubet, « ministre démissionnaire » d'un gouvernement rejeté lors des dernières élections, a affirmé, dans sa conférence de presse du 27 août, que la rentrée scolaire était prête. Elle a aussi confirmé toutes les mesures d'austérité et les contre-réformes annoncées au printemps dernier (700 millions de coupes budgétaires, mise en œuvre du « choc des savoirs » et des groupes de niveaux, ...) qui entraînent des milliers de fermetures de classes lors de cette rentrée.

Au CSA SD du 15 février, ce sont 15 classes qui ont été fermées pour cette rentrée, des ouvertures nécessaires n'ont pas été prononcées. Malgré une baisse du nombre d'élèves dans notre département, des classes vont se retrouver surchargées, dégradant les conditions d'enseignement des professeurs et les conditions d'apprentissage des élèves. Nous réaffirmons ce que nous avons dit lors du CSA du 15 février : la baisse du nombre d'élèves aurait pu être mise à profit pour améliorer les conditions d'enseignement. D'autant qu'à cela s'ajoute le manque criant de RASED, d'enseignants spécialisés, de dizaines de remplaçants pour assurer correctement le remplacement des collègues absents... Il faut donc recruter massivement les personnels nécessaires.

Et que dire des conditions d'accueil et de scolarisation des élèves en situation de handicap qui se dégradent en raison d'une politique d'inclusion scolaire à moindre coût ? La presse s'est fait l'écho la semaine dernière du manque d'AESH. Les premières remontées du terrain laissent entrevoir l'ampleur de la catastrophe.

Et la ministre Belloubet a été contrainte de confirmer lors de sa conférence de presse que 24 000 élèves (chiffre largement sous-estimé) sont scolarisés en milieu ordinaire faute de places en établissements sociaux ou médico-sociaux. Conséquence de la mise en place à marche forcée de l'acte 2 de l'école inclusive, dont l'expérimentation des PAS (pôle d'appui à la scolarisation) dans quatre départements visant à remettre en cause l'application des notifications de la MDPH et ainsi dégrader encore plus

l'accompagnement dû aux élèves en situation de handicap. Le droit à l'instruction pour les élèves en situation de handicap, le droit pour tout élève de bénéficier d'une structure adaptée à la nature et au degré de son handicap sont remis en cause.

La ministre démissionnaire a décidé de généraliser la mise en place des évaluations nationales à l'école élémentaire, qui ont lieu dès le mois de septembre en CP, en CE1, en CE2, en CM1 et en CM2. Avec les évaluations d'école, la loi Rilhac, l'accompagnement PPCR, les rémunérations individualisées ou « au mérite », la généralisation de ces évaluations nationales s'inscrit bien dans un dispositif plus général de pressions permanentes sur les personnels. Ce n'est pas de cela dont a besoin l'école publique aujourd'hui. En outre, le SNUDI-FO rappelle que la mise en œuvre de ces évaluations nationales ne figure pas dans les obligations de service des enseignants.

L'évaluation des élèves fait partie intégrante du statut des professeurs des écoles, l'article 2 du décret du 1er août 1990 précisant « *ils procèdent à une évaluation permanente du travail des élèves et apportent une aide à leur travail personnel.* » La liberté pédagogique existe. Chaque enseignant est donc libre d'évaluer ses élèves de la manière qui lui paraît la plus appropriée !

Le SNUDI-FO réaffirme donc qu'aucun texte réglementaire ne préside à la mise en œuvre de ces dispositifs. Il revendique l'abandon de toutes les évaluations nationales.

En tout état de cause, il exige qu'aucune pression ne soit effectuée sur les personnels qui ne les mettraient pas en place, et qu'aucune sanction ne soit prononcée envers les personnels qui refuseraient de les faire passer, dans leur intégralité ou en partie, ou qui ne feraient pas remonter les résultats.

Le SNUDI^{FO}47 rappelle les revendications urgentes qu'il faut satisfaire pour garantir le droit à l'instruction pour tous les élèves :

- **Annulation des fermetures de classes, ouverture des classes nécessaires.**
- **Recrutement d'enseignants à hauteur des besoins et des remplaçants nécessaires pour couvrir les absences tout au long de l'année.**
- **Abrogation des PIALs et des PAS (pôle d'appui à la scolarité).**
- **Recrutement de tous les AESH nécessaires pour couvrir l'ensemble des notifications de la MDPH. Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH.**
- **Recrutement d'enseignants spécialisés et réouverture des places nécessaires dans les établissements médico-sociaux.**

Je vous remercie.